



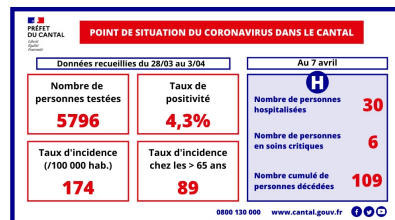
**PREFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La Lettre des Services de l'État dans le Cantal

LSE du 8 avril 2021

## #COVID19 : Point de situation



Face à l'accélération du virus sur l'ensemble du territoire métropolitain et la pression qui s'accroît sur les services hospitaliers, des mesures plus exigeantes de freinage sont mises en place pour 4 semaines, depuis le dimanche 4 avril à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain. Des mesures locales visant à lutter contre les rassemblements ont également été prises par le préfet du Cantal.

**Le couvre-feu est par ailleurs toujours en vigueur de 19h00 à 06h00.**

Les attestations de déplacements sont accessibles en ligne sur le [site du Gouvernement](https://www.gouvernement.fr) et sur l'application #TousAntiCovid.

« **Dedans avec les miens, dehors en citoyen** », toutes les informations sur la situation sanitaire sont disponibles sur le [site du Gouvernement](https://www.gouvernement.fr) et sur [cantal.gouv.fr](https://www.cantal.gouv.fr), ou en appelant le 0 800 130 000 (appel gratuit, 24h/24).



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### DEDANS AVEC LES MIENS

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)



Je ne reçois pas chez moi.



Je ne me rends pas chez les autres.



Je télétravaille sauf impossibilité.



J'aère régulièrement mon logement.



Je ne sors plus après 19h, sauf pour mon travail ou une urgence et avec une attestation.



### DEHORS EN CITOYEN

(Zones avec restrictions sanitaires renforcées)



Je porte le masque et je respecte les distances.



J'évite de manger ou de boire si je ne suis pas seul ou avec les personnes de mon foyer.



Je ne quitte pas ma région ou mon département sauf motif impérieux ou professionnel, justifié par attestation.



Je peux sortir jusqu'à 19h pour des motifs autorisés :

- travailler
- me promener
- faire des courses
- accompagner mes enfants à l'école
- sortir mon animal de compagnie
- aller chez le médecin



Au-delà de 10 kilomètres, je dois avoir une attestation justifiant le motif de mon déplacement.



Je peux retrouver des amis dehors, mais à 6 maximum et en respectant les gestes barrières.

# COVID 19



## Freiner le virus du 3 avril au 2 mai

### Mesures nationales

- Couvre-feu à 19h
- Télétravail systématique
- Commerces fermés selon la liste déjà définie
- Pas de déplacements inter-régionaux après le 5 avril
- Pas de déplacements en journée au-delà de 10km du domicile sauf motif impérieux



### Pour nos enfants

5  
AVRIL

Semaine de **cours en distanciel** pour les **écoles, collèges et lycées**

12  
AVRIL

Deux semaines de **vacances scolaires** pour toutes les zones.

26  
AVRIL

- Retour en classe pour les **maternelles et primaires**
- Semaine de cours en distanciel pour les **collèges et lycées**

3  
MAI

Retour en classe pour les **collèges et lycées**, le cas échéant avec des jauges adaptées

### Mesures locales complémentaires



RENOUVELLEMENT OBLIGATIONS DE PORT DU MASQUE DANS LES LIEUX DÉFINIS PAR ARRÊTE PRÉFECTORAL



CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE INTERDITE



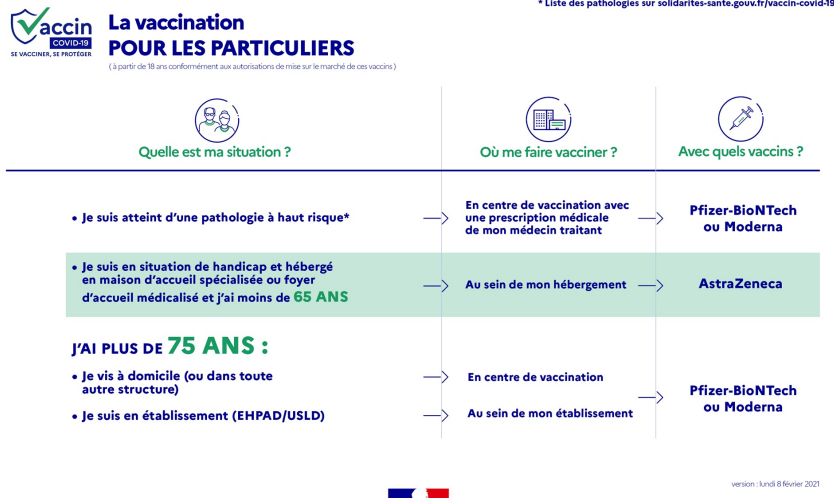
DIFFUSION MUSIQUE AMPLIFIÉE SUR LA VOIE PUBLIQUE ET/OU AUDIBLE SUR LA VOIE PUBLIQUE INTERDITE



BRADERIES, BROCANTES ET VIDES-GRENIERS INTERDITS

ACTIVITE DE LIVRAISON A DOMICILE AUTORISEE JUSQU'A 22H

## Vaccination



Comme annoncé par le Gouvernement, la campagne vaccinale s'accélère au fil des semaines.

**Au 7 avril 2021, 37 502 injections de vaccins ont été administrées dans le Cantal, dont 27 329 premières doses.**

Le nombre de doses hebdomadaires de vaccins Pfizer-BioNtech disponible augmente progressivement dans les centres de vaccination du Cantal.

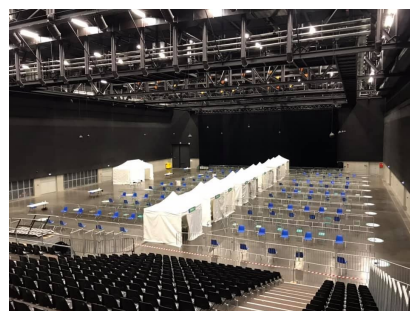
En avril, ce sont en moyenne 5 000 rendez-vous hebdomadaires, accessibles aux personnes éligibles à la vaccination.

Si vous faites partie des personnes éligibles (cf. liste ci-dessous), et volontaires à la vaccination, vous pouvez prendre rendez-vous auprès des centres de vaccinations via la plateforme [Doctolib](#) ou par téléphone ([coordonnées des centres](#)).

Pour répondre à cette montée en puissance de la vaccination, 70 sapeurs-pompiers du Cantal, les deux associations agréées de sécurité civile du Cantal (Croix Rouge et ADPC), vétérinaires, infirmières scolaires, et les collectivités sont mobilisés pour apporter leur appui au personnel de santé engagé dans le déploiement de la vaccination depuis janvier 2021.



Par ailleurs, le 8 avril un centre de vaccination est ouvert au Prisme à Aurillac, en lieu et place du centre de vaccination du Centre hospitalier, dont les locaux ne sont plus adaptés à la montée en charge de la vaccination dès mi-avril. (Précision : il ne s'agit pas à proprement parler d'un centre de très grande capacité ou « vaccinodrome » qui administrent en moyenne 2000 doses/jour, ce qui n'est pas le cas de ce nouveau centre dans le Cantal).



\* Liste sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 69 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou médecin du travail ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
<b>Plus de 70 ans</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021

## Soutien aux entreprises



Dans le cadre de la crise sanitaire et des nouvelles mesures de freinage, le Gouvernement a mis en place une nouvelle mesure pour soutenir les commerçants. Les commerçants des secteurs de l'habillement, de la chaussure, du sport et de la maroquinerie bénéficient d'une aide forfaitaire exceptionnelle sur les stocks invendus.

Son montant équivaut à 80 % de l'aide touchée au titre du fonds de solidarité de novembre 2020. 35 000 commerces sont concernés. [En savoir plus](#)

### Les autres mesures d'aides restent mobilisables

#### Le fonds de solidarité

Le montant de l'aide dépend du montant de la perte de chiffre d'affaires et du mois pour lequel l'aide est sollicitée. Les commerces fermés administrativement dans les centres commerciaux de plus de 20 000 m<sup>2</sup> sont également éligibles à l'aide depuis le mois de février.

[En savoir plus sur le fonds de solidarité](#)

#### Les exonérations et l'aide au paiement des cotisations sociales

Les commerces fermés peuvent bénéficier des exonérations des cotisations patronales et de l'aide au paiement des cotisations salariales.

[En savoir plus les exonérations et l'aide au paiement des cotisations sociales](#)

#### Echelonnement du paiement de l'impôt pour les TPE/PME

Dans le cadre des plans de règlement « spécifiques Covid-19 », les TPE/PME peuvent échelonner le paiement de leurs dettes fiscales sur une durée de 12 à 36 mois. Demande à faire avant le 30 juin.

[En savoir plus](#)

#### L'activité partielle

L'activité partielle prise en charge à 100 % reste applicable pour les salariés.

[En savoir plus l'activité partielle](#)

#### Le prêt garanti par l'État

## France Relance : déplacement d'Agnès Pannier-Runacher



Le 18 mars, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie s'est déplacée dans le Cantal et a visité **Biose Industrie**, pour son projet d'un montant de 22 M€, avec un **potentiel d'embauche supplémentaire de 150 personnes**, soutenu à hauteur de **5 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance**.

[Retour en images.](#)

## Déplacement de Joël Giraud, Secrétaire d'État chargé de la ruralité



Le 25 mars, Joël Giraud, Secrétaire d'état chargé de la ruralité, s'est rendu dans le Cantal, où il a participé à l'émission "La France Bouge" direct sur Europe 1.

Au cours de l'émission, il est revenu sur les mesures en faveur de la ruralité, au travers notamment de l'agenda rural, et a indiqué que : "La crise est une opportunité pour les territoires ruraux. La ruralité est une solution pour la France."

En présence du préfet et des élus du département, M. le secrétaire d'État a visité le centre de formation au très haut débit, et le plateau technique de formation aux services à la personne du Campus de la CCI du Cantal.

La CCI Cantal accompagne les jeunes dans des formations pour répondre aux enjeux numériques du territoire. Retrouvez son intervention en [vidéo](#).

Le Secrétaire d'État chargé de la ruralité, a clôturé son déplacement dans le Cantal, par un temps d'échanges avec des chefs d'entreprise du département.



## Plan 1Jeune1Solution



Pour aider les jeunes arrivant sur le marché du travail, le Gouvernement a construit dans le cadre de **FranceRelance** un plan de 6,5 milliards d'euros soit un triplement des moyens accordés à l'emploi des jeunes. **Le plan 1jeune1solution, lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune.**

Le 22 mars, le préfet du Cantal, aux côtés des services publics de l'emploi, a tenu une conférence de presse pour faire un point d'étape de la mise en oeuvre du plan dans le Cantal.

Toutes les situations sont différentes, et l'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Dans le Cantal, 834 jeunes étaient demandeurs d'emploi à fin janvier 2021 : ce sont autant de solutions à trouver, en mobilisant au maximum nos entreprises. Plusieurs actions ont été menées dans le département, et continuent de l'être, par les agences de pôle emploi, les missions locales de Saint Flour-Mauriac et de l'arrondissement d'Aurillac et Cap Emploi pour décliner ces mesures et accompagner les jeunes.

Depuis le début de l'année 2021, grâce au renforcement des mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, ce sont ainsi plus de 1000 jeunes cantaliennes et cantaliens qui ont bénéficié de mesures d'accompagnement vers l'emploi.

[En savoir plus](#)

Retrouvez les témoignages de [Fromageries Morin](#) et du [Foyer de vie d'Espinasso](#)!



Service de la représentation de  
l'Etat  
et de la communication  
interministérielle  
Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72  
[prefcommunication@cantal.gouv.fr](mailto:prefcommunication@cantal.gouv.fr)



[www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)

© 2021 Préfecture du Cantal

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Préfecture du Cantal.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 sendinblue